

## CONGRÈS DU CMDT, Lille 12-13 juillet 2014

[www.cmdtogo.org](http://www.cmdtogo.org) - [contact@cmdtogo.org](mailto:contact@cmdtogo.org)

### LA VOIX DE LA DIASPORA COMPTE AU CMDT !

#### ON VOTE AU CMDT POUR PRENDRE LES DÉCISIONS, CE N'EST PAS LE CAS POUR LE PARTI AU POUVOIR ET CERTAINS PARTIS DE L'OPPOSITION

1. Le Conseil Mondial de la Diaspora togolaise, une structure confédérale originale qui regroupe des individus comme des associations, se singularise par sa capacité à rassembler la Diaspora togolaise, quel que soit les appartenances politiques tout en respectant la position de chacun.
2. Toutefois, le CMDT a besoin de parler d'une seule voix lisible et audible, tant pour les pays d'accueil que pour le Gouvernement togolais. Aussi, il est prévu, dans l'approfondissement de son processus démocratique, que des questions permettant d'obtenir un consensus et une unité d'action seront soumises au vote des participants au Congrès du CMDT du 12 juillet 2014. Le vote se fera à main levée avec comptage en direct pour favoriser l'esprit de transparence.
3. Tous les participants au Congrès sont donc invités à prendre connaissance des questions afin de pouvoir décider une fois que les thèmes auront été introduits et après un débat succinct sur la question. Les opinions exprimées sont libres et doivent rester courtoises, argumentées. Les prises de parole ne doivent pas dépasser 2 minutes afin de permettre au plus grand nombre de s'exprimer.
4. Il est rappelé que pour les questions portant sur l'organisation interne du CMDT, les personnes à jour de leur cotisation, comme cela est prévu dans les statuts, seront les seules habilitées à voter. Elles porteront sur les points suivants :

-----

#### 5. **THEME I : Echange autour des Droits et Devoirs de la Diaspora togolaise : recensement, droit de vote, transfert de compétences, actions sociales et humanitaires et vote.**

5.1 Le dernier recensement des citoyens togolais a exclu la Diaspora togolaise. Le Togolais et la Togolaise de la Diaspora a-t-il (elle) droit à être recensé ?

Oui     Non     Ne sais pas

5.2 En conséquence, Le gouvernement togolais doit-il octroyer le droit de vote aux Togolais et Togolaises de la Diaspora facilitant la transparence du processus électoral ?

Oui     Non     Ne sais pas

5.3 Les affectations budgétaires du Gouvernement togolais doivent-elles se concentrer plus sur les actions sociales, donc pour la lutte contre la pauvreté, avec une priorité à l'accès à l'énergie, l'eau, la santé et l'éducation ?

Oui     Non     Ne sais pas

5.4 Les arbitrages budgétaires du Gouvernement togolais doivent-ils faciliter la création de richesse par l'entrepreneuriat en associant la Diaspora au processus de défiscalisation et à la simplification des procédures de développement du secteur privé ?

Oui  Non  Ne sais pas

5.5 Le CMDT comme au demeurant le Gouvernement togolais s'accorde pour promouvoir le transfert des compétences au Togo, plus précisément vers les populations. Mais, il a été constaté que plusieurs décisions du Gouvernement sont prises sur une base unilatérale. Est-ce que la coopération entre le CMDT et le Gouvernement ne devrait pas se faire sur une base paritaire, dans un cadre collectif et sur la base de critères acceptés d'un commun accord avec le CMDT, notamment la priorité à l'expérience, la compétence, des garanties d'exécution et de financement, la valorisation du réseau Diaspora ?

Oui  Non  Ne sais pas

## 6. THEME 2 : Echanges autour du thème *Agir pour le Togo, Agir en faveur de la Diaspora et vote. Il est question de structurer les contours de nouvelles formes de convergences d'actions entre la Diaspora et les Autorités Togolaises au service de l'intérêt général.*

6.1 Faut-il que le CMDT, tout en ayant conscience des positions passées du Gouvernement togolais, puisse s'engager, sur des bases négociées, mettre en place un cadre paritaire de travail entre la Diaspora et les Autorités Togolaises pour des opérations où il est possible de trouver des convergences et des actions concrètes conjointes au service des populations togolaises ?

Oui  Non  Ne sais pas

6.2 Est-ce que les Congressistes et au-delà, la Diaspora togolaise donnent mandat à la direction de CMDT pour qu'elle puisse dialoguer et négocier la défense des intérêts de la Diaspora indépendante dans le cadre de programmes de la Diaspora créés et promus par le Gouvernement togolais ?

Oui  Non  Ne sais pas

6.3 Est-ce que la Diaspora togolaise peut laisser le Gouvernement togolais aller représenter la Diaspora et surtout s'adjuger tous les budgets de la coopération et de l'appui au développement affecté pour le développement de la société civile, la Diaspora et les actions d'organisation intrinsèque de la Diaspora togolaise comme cela est en train de s'opérer sans le CMDT et la grande majorité de la Diaspora indépendante et silencieuse ?

Oui  Non  Ne sais pas

6.4 Le CMDT doit-il discuter directement avec le Gouvernement togolais, les partis politiques et les syndicats et les associations de la société civile, ce notamment pour les problèmes impliquant la Diaspora ou l'avenir du Togo, le bien commun de tous ?

Oui  Non  Ne sais pas

## 7. THEME 3 : Echanges autour des nouveaux projets de la Diaspora à court et moyen terme. Les acteurs de la diaspora, soit en individuel ou en action collective, offrent des projets qui contribuent au développement du Togo. Mais, il arrive que ces projets ne puissent voir le jour pour défaut de financement. Aussi, la question d'identification des sources de financement, de

# Mouvement Citoyen

**l'indépendance d'actions si les financements sont octroyés par le secteur public comme le secteur privé exige une position claire du CMDT. Les questions porteront donc sur le projet et ensuite sur le financement**

7.1 Le CMDT doit-il être une organisation de solutions et de propositions pour le peuple togolais et donc du Togo, bien commun ?

Oui  Non  Ne sais pas

7.2 Le CMDT doit-il privilégier les actions sociales et humanitaires de solidarité au Togo ?

Oui  Non  Ne sais pas

7.3 Le CMDT doit-il privilégier d'abord les actions à destination des membres de la Diaspora ?

Oui  Non  Ne sais pas

7.4 Le CMDT doit-il agir dans les trois directions en même temps et donc que les Congressistes acceptent le principe de confiance à sa direction élue et élargie à des experts pour faire les arbitrages entre les actions à destination des membres de la Diaspora et ceux à destination de la population togolaise ?

Oui  Non  Ne sais pas

7.5 Les financements des actions de la Diaspora doivent-ils se faire sans l'apport du Gouvernement togolais ?

Oui  Non  Ne sais pas

7.6 Le financement du CMDT : Faut-il d'abord confirmer la cotisation de 52 Euros/ an pour les membres individuels ?

Oui  Non  Ne sais pas

7.7 Etes-vous d'accord pour une cotisation à 260 Euros par an et par association membre de CMDT ?

Oui  Non  Ne sais pas

7.8 Donneriez-vous votre approbation pour une cotisation par coordination - pays fixée à 520 Euros/an ? Attention, avec le risque que certaines cotisations individuelles dans un pays d'accueil n'aillent plus vers CMDT, structure confédérale mais vers la structure pays

Oui  Non  Ne sais pas

7.9 Seriez-vous d'accord pour entamer des négociations avec le Gouvernement togolais mais aussi avec la bailleurs de fonds et les institutions bilatérales, régionales et internationales d'appui à la Diaspora pour défendre les intérêts des membres du CMDT et se voir confier les dons, subventions et assistances

# Mouvement Citoyen

techniques affectées au renforcement des capacités de la Diaspora et actuellement récupérées par le Gouvernement togolais sans contrepartie visible pour la Diaspora, ni pour CMDT ?

7.10 Auriez-vous une objection pour que le CMDT puisse aller rechercher et bénéficier des subventions et de sponsors provenant du secteur privé si les contreparties sont clairement définies et épousant les principes de CMDT ?

Oui     Non     Ne sais pas

7.11 Dans le cadre de recherches d'apports financiers alternatifs, seriez-vous d'accord que le CMDT puisse offrir des prestations et services payants à partir des expertises disponibles dans le réseau CMDT et autres Diaspora, exemple : formations, savoir-faire, équipements, échanges d'expérience et conférences, publications, contact d'affaires et réseaux de commercialisation, etc.

Oui     Non     Ne sais pas

## 8. QUESTION « d'ABLODÈ » : AUTONOMIE DE CMDT ET DE SES STRUCTURES DÉCENTRALISÉES

8.1 Souhaitez-vous que le CMDT demeure et se renforce comme une structure confédérale en laissant la liberté aux structures autonomes qui le composent ?

Oui     Non     Ne sais pas